



Les points importants du Conseil communal du jeudi 28 mars 2019

Approbation de l'octroi de subsides à l'organisation des "24 heures vélo du Bois de la Cambre" et au club Gymnorythmies Uccle

La Commune a décidé d'apporter son soutien à l'événement "24 heures vélo du Bois de la Cambre" qui participe au développement de la mobilité douce et à une utile sensibilisation des jeunes en la matière. La Commune octroie également un subside au club Gymnorythmies dont les membres qui pratiquent la gymnastique de démonstration doivent se rendre à l'autre bout de l'Europe pour une compétition internationale. *"Au vu des coûts élevés, il nous semble important de soutenir cette discipline et ce club extrêmement actif au niveau belge et qui contribue au développement d'une image positive et sportive de la Commune"*, a souligné Thibaud Wyngaard, Échevin des Sports (Ecolo). Si du côté de l'opposition, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) soutient ces subsides, il souhaite toutefois à l'avenir connaître à l'avance ce que représente la part de subsides dans l'activité. *"Nous ne remettons pas en cause la participation de la Commune dans ces événements qui permet leur réalisation mais bien l'objectivation et la transparence par rapport au compte et à l'importance du subside dans l'organisation de l'événement qui est demandé"*. Ce à quoi Thibaud Wyngaard a répondu : *"J'attends cette information des "24 heures vélo" et pour Gymnorythmies, le budget par personne est de 800 € et nous participons à hauteur de +/- 15 % du trajet, de l'hébergement et du voyage pour les gymnastes"*. Point approuvé à l'unanimité."

Création d'une passerelle piétonne et cyclable rue de Verrewinkel - Exercice 2019 - Approbation de la dépense, des documents du marché et de la procédure de passation et du mode de financement du marché

Si la création de la passerelle, financée par Beliris, va considérablement améliorer le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes, Marion Van Offelen (MR) a toutefois attiré l'attention sur l'importance de travailler de façon concomitante au cheminement cyclable avenue de la Chênaie. *"Si cette avenue n'est pas aménagée au même moment, cela pose problème car elle est faite de gros pavés et ce n'est pas très confortable"*. Thibaud Wyngaard, Échevin des Travaux (Ecolo), a précisé que les services communaux travaillaient déjà sur l'aménagement d'un itinéraire cyclable. *"Si nous n'avons pas un continuum ensuite pour rejoindre les avenues Dolez et Jacques Pastur, ce serait une occasion manquée. Nous avons envisagé plusieurs solutions dont certaines doivent être objectivées. À ce stade-ci, aucune décision n'a été prise mais c'est en cours"*. Toujours au niveau de l'avenue de la Chênaie, Pierrot De Smet (Chef de groupe Ecolo) a, quant à lui, demandé au Collège de prendre en considération la partie de l'avenue longeant le parc de la Sauvagère et qui permet de rejoindre la chaussée de Saint-Job. *"La déformation des pavés à cet endroit est effrayante"*. Thibaud Wyngaard a confirmé que ce tronçon était aussi examiné et que le choix le plus pertinent serait opéré sur la base de paramètres tels que l'état des pavés ou encore le budget. Point approuvé à l'unanimité.

Propriétés communales - Rue du Bourdon, près de la halte ferroviaire Moensberg - Autorisation d'occupation précaire pour du parking - Engagement de la dépense

Ce point concerne la suite des discussions relatives à l'occupation sous forme de parking sauvage d'un terrain appartenant à la SNCB à hauteur de la gare du Moensberg. Jonathan Biermann, Échevin des Propriétés Communales (MR), a rappelé que la Commune avait insisté auprès de la SNCB pour que ce terrain soit géré. Dans un premier temps, la SNCB n'avait pas souhaité prendre en charge le contrôle d'accès et la propreté du lieu et avait alors décidé de le clôturer. Ce qui a eu pour impact un report de stationnement des véhicules dans la rue du Bourdon, gênant fortement le trafic des bus et des automobilistes. *"Nous avons dès lors demandé à la SNCB de prendre en charge la problématique du stationnement. Un parking est bien prévu dans le cadre de la création de la liaison entre les deux lignes ferroviaires à hauteur du Moensberg mais cela ne sera prêt qu'au début 2024. Pour résoudre le problème d'ici là, la SNCB a proposé à la Commune de prendre en charge la gestion du terrain contre une indemnité d'occupation d'1 euro symbolique par an, la Commune prenant aussi en charge l'entretien du site. Accepter de reprendre une zone de stationnement en gestion au profit de la SNCB est une forme de solidarité"*. Du côté de l'opposition, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI), a souhaité connaître la date de réouverture du terrain et comment les modalités d'occupation allaient être organisées. Jonathan Biermann a précisé, qu'à ce jour, il n'avait pas encore de date à proposer car des discussions étaient toujours en cours avec la SNCB à propos du contrôle d'accès du site. *"Provisoirement, il y aurait la possibilité de mettre une barrière et seuls les détenteurs d'un abonnement SNCB par exemple auraient accès au site au moyen d'un badge"*. Emmanuel De Bock a néanmoins demandé à l'Échevin de plancher sur un plan B pour rouvrir le site le plus rapidement possible et désengorger ainsi le stationnement dans le quartier. Point approuvé à l'unanimité.

ASBL Le Parascolaire d'Uccle - Budget pour l'exercice 2019

Valentine Delwart, Échevin du Parascolaire (MR), a évoqué le travail de réflexion mené sur l'ouverture d'activités en néerlandais pour les 2,5-4 ans, le différentiel de tarif de 10 € entre les enfants Ucclois et non Ucclois, l'accès prioritaire accordé aux enfants non domiciliés à Uccle et fréquentant une école communale ou encore sur le taux de fréquentation des enfants non Ucclois aux activités pendant l'année scolaire (38%) et aux stages durant les vacances (Pâques : +/- 20% - Été : moins de 18%). Si du côté de l'opposition, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) a trouvé ces chiffres encourageants, il a toutefois tenu à faire remarquer qu'il était important de faire en sorte que ce soient bien les enfants ucclois qui puissent bénéficier en priorité des activités du Parascolaire. *"Peut-être faudrait-il réserver la première semaine des inscriptions aux Ucclois et ensuite les ouvrir aux non Ucclois. On assure ainsi la viabilité des activités et le souhait de voir les Ucclois participer à celles-ci"*. Des propositions accueillies que partiellement du côté de la majorité par le Chef de groupe Ecolo Pierrot Desmet qui estime qu'il faut aussi vérifier si des places sont prises par des non Ucclois au détriment d'Ucclois. *"Il ne faudrait pas que des Ucclois soient privés d'activités mais il faut éviter d'avoir une réflexion dans un carcan trop sectaire"*. Valentine Delwart a trouvé intéressant d'avoir une attention sur ce point et a confirmé qu'elle mènerait un travail d'analyse concernant ces chiffres. Point approuvé à l'unanimité.

Également à l'ordre du jour :

Désignation des représentants communaux au sein de Binhôme, modification des conditions de location de l'immeuble situé sis rue Baron Perelman, présentation du Plan d'action 2019 et du Plan Global de Prévention 2019-2023 du S.I.P.T., budget 2019 du Service Ucclois du Troisième Âge...